



**Votation cantonale
du 18 mai 2014**

**Initiative populaire « Sauver Lavaux »
et
contre-projet du Grand Conseil**

**Le Conseil d'Etat et le Grand Conseil
vous recommandent de voter**

NON à l'initiative « Sauver Lavaux »

et

OUI au contre-projet du Grand Conseil

**En réponse à la question subsidiaire, ils vous invitent
à choisir le contre-projet.**

Avis du comité d'initiative

Pour une protection efficace - OUI à l'initiative « Sauver Lavaux »!

Depuis 40 ans, l'association Sauver Lavaux et Franz Weber s'engagent pour la protection efficace du territoire de Lavaux et de sa tradition viticole. Par deux fois déjà, en 1977 et 2005, le peuple vaudois a massivement voté OUI et signifié sa volonté de préserver cette « carte de visite de la Suisse », ancrant sa protection dans la Constitution vaudoise.

Malheureusement, les municipalités ne tiennent pas compte de leur mandat constitutionnel de protéger Lavaux. Ce patrimoine irremplaçable est constamment menacé par les pressions énormes du secteur immobilier. Une politique du « laisser-faire » dénature petit à petit le paysage. Près de 450 demandes de mise à l'enquête ont été déposées en Lavaux entre juillet 2011 et février 2014. L'actuelle loi sur le plan de protection de Lavaux ne suffit pas.

Il est donc indispensable qu'une loi d'application efficace soit adoptée, afin que la volonté populaire soit respectée et que Lavaux fasse l'objet d'une protection concrète.

L'initiative « Sauver Lavaux » pro-

pose une limitation restrictive des constructions et une gestion cantonale de ce site magnifique, permettant une politique unique de sauvegarde et évitant ainsi que des intérêts privés et communaux variables y fassent obstacle. L'initiative permet de préserver le cœur des villages et leurs alentours, et étend cette protection jusqu'aux crêtes pour correspondre au territoire proclamé Patrimoine mondial de l'UNESCO. Elle prévoit une aide financière aux vigneron.

Le contre-projet du Conseil d'Etat n'apporte en revanche aucune réelle solution à la situation actuelle. Les communes sont laissées libres de gérer leurs zones à bâtir, alors que preuve est faite que la protection du paysage est éclipsée par les pressions économiques sur les municipalités. Les diminutions projetées des zones constructibles sont déjà exigées par la loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Aucune nouveauté n'est donc proposée.

Seule l'initiative « Sauver Lavaux » peut réellement protéger Lavaux.

www.sauver-lavaux.ch

Préférer un contre-projet ambitieux à une initiative excessive

Comme les auteurs de l'initiative, le Conseil d'Etat considère que la préservation du site de Lavaux est menacée par un développement immobilier insuffisamment maîtrisé. Selon la loi actuelle, quelque 40 hectares de zones à bâtir dispersées sur le site pourraient encore accueillir jusqu'à 3500 nouveaux habitants, ce qui paraît exagéré.

Le Conseil d'Etat estime cependant que la solution proposée par l'initiative, l'arrêt immédiat et presque total de toute nouvelle construction, à l'intérieur du site comme à son pourtour, est très excessive. Mettant sous cloche toute une région et ses habitants, l'initiative représente d'abord un risque pour l'économie locale, notamment vitivinicole, qui serait condamnée à un confinement dans ses infrastructures actuelles. L'initiative restreindrait aussi très fortement la possibilité d'édifier de nouveaux bâtiments de services publics ou privés de proximité.

Avec le contre-projet, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil proposent aussi une vision ambitieuse pour la protection de Lavaux. La conservation à

100% des zones viticoles et agricoles est assurée et toutes les zones intermédiaires deviennent inconstructibles. Quant aux zones à bâtir encore disponibles, elles sont concentrées et réduites environ de moitié pour n'offrir plus qu'un potentiel résiduel de quelque 800 nouveaux logements, soit 1800 habitants répartis entre les dix communes concernées. Pour l'entretien et l'amélioration du site, des moyens financiers nouveaux sont octroyés, par exemple pour l'entretien et la réfection des murs de vigne en pierres.

Enfin, au contraire de l'initiative, le contre-projet tient compte de l'existence d'une population d'environ 14 000 habitants sur le site. C'est pour eux qu'il laisse une marge de manœuvre permettant de faire évoluer les infrastructures utiles à la vitalité future du site.

Pour ces raisons, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil vous invitent à refuser l'initiative populaire « Sauver Lavaux » et à approuver le contre-projet. En réponse à la question subsidiaire, ils vous invitent à choisir le contre-projet.